



SNUDI FO

93, bd de Suisse – 31200 Toulouse
Tel. : 05 61 47 89 55 / Fax : 09 59 86 78 22
email : snudi.fo31@gmail.com

COMMUNIQUE EDUCATION PRORITAIRE (1er février 2016)

Le Snudi FO, informé de l'appel lancé à l'initiative des enseignants ZIL REP +, partage le constat établi par ces collègues : « *Nous, enseignants ZIL REP +, voulons exprimer notre indignation face au manque de remplaçants. Cette carence du remplacement dans l'académie, que ce soit en nombre de brigades ou de ZIL ne nous permet pas d'exercer notre travail dans des conditions correctes, que l'on soit titulaire ou remplaçant. En effet, l'apprentissage et la sécurité des élèves sont mis en danger ainsi que notre santé... Dans de telles conditions, notre équipe est en souffrance et cela touche directement les élèves, ainsi que les enseignants titulaires...* »

**Le Snudi FO avec le Snuipp, CGT, SUD soutient l'appel à la grève du vendredi 5 février à l'initiative des enseignants ZIL REP +
UN ENSEIGNANT ABSENT = UN REMPLACANT
et participera aux AG et initiatives des grévistes**

Le Snudi FO intervient auprès de l'Inspecteur d'Académie et proposera qu'une délégation soit reçue pour faire aboutir cette revendication.

Le Snudi FO propose aux collègues de l'éducation prioritaire de se réunir en Réunion d'Information Syndicale (réunion de droit à déduire des 108 heures, informer votre IEN 48 heures à l'avance):

**RIS le mardi 9 février à 16h30
à l'école élémentaire Ronsard, 7 bis rue Vestrepain, Toulouse**

pour faire le bilan, sans concession, de la réforme de l'Éducation Prioritaire, dégager les revendications et établir les initiatives adaptées.

A l'ordre du jour, des problèmes particuliers :

- . Remplacement dans les écoles de REP et REP + avec les conséquences que cela implique en terme de sécurité et de conditions de travail ;
- . Manque de structures adaptées (RASED, établissements et classes spécialisées, AVS...) : difficultés rencontrées par les enseignants face au « tout inclusion » forcé ; premières initiatives menées par le Snudi FO notamment par le biais du CHSCT.
- . REP : non respect des seuils traditionnels de l'éducation prioritaire ;
- . REP + : danger quant à l'utilisation du « temps libéré » qui ouvrirait la voie à l'autonomie des établissements, à la déréglementation et qui exposerait les enseignants à des fonctionnements définis localement et à des pressions de toutes sortes (des premiers retours font état de projets imposés, échanges école-collège imposés, réunions le soir sur le temps de journée de solidarité...);

qui s'inscrivent dans une politique générale de déréglementation :

- . Modification du statut et des Obligations Réglementaires de service des PE pour la rentrée 2016 qui introduit la logique des « missions » ;
- . Cycle 3 (CM1, CM2, 6ème), réforme du collège, rapport Caraglio-Leloup de remise en cause de la structure du 1er degré : des armes pour mettre en place l'école des territoires voulue par la refondation ;
- . Réforme des rythmes scolaires, mise en place des PedT et suppression des mercredis libérés qui empêchent les nécessaires concertations des équipes de l'éducation prioritaire : l'abrogation toujours à l'ordre du jour pour FO.